



Target Yield 2030

A EUR CAP - IE000CKW0S81 | A EUR DIS - IE000V6UBVD5

Un fonds d'obligations qui cherche à capter les opportunités sur le marché européen des obligations à haut rendement.

Pour quel investisseur ?



Pour les investisseurs visant un rendement potentiellement supérieur à celui d'un investissement obligataire classique, pour autant qu'ils acceptent un placement jusqu'au 31/03/2030 et qu'ils soient conscients que les obligations à haut rendement peuvent être plus volatiles et ont une probabilité de défaut de paiement plus élevée.

Pourquoi un fonds à maturité fixe ?



Le rendement potentiel annualisé visé sur l'horizon d'investissement est estimé à l'origine : on connaît le montant des coupons pendant la durée de vie des obligations ainsi que le montant du remboursement à l'échéance.

La durée maximale pendant laquelle l'argent du client doit rester investi est déterminée à l'avance : le client a une bonne visibilité sur la performance qu'il peut potentiellement générer jusqu'à la maturité du fonds, le facteur déterminant à cet égard sera le moment où l'investisseur souscrira.

Les obligations sont en principe détenues jusqu'à leur date de remboursement. Cela réduit le nombre de transactions par rapport à un portefeuille traditionnel.

Raisons d'investir



Diversification des émetteurs : principalement des obligations à haut rendement émises par des émetteurs européens (max. 30 % pour des non européens). A titre accessoire des obligations d'États européens ou d'organismes publics.

Diversification des devises : min. 85 % en EUR et max. 15 % en GBP, CHF et USD (avec couverture afin de limiter l'impact des fluctuations des devises).

Une **philosophie d'investissement éprouvée** testé sur des cycles économiques et des conditions de marché différents. Focus sur des obligations pouvant être détenues tout au long de leur durée de vie pour limiter au maximum les frais de transaction.

Tranquillité d'esprit : en restant investi jusqu'à la date d'échéance, l'investisseur ne devra pas surveiller constamment les marchés et ne pas se préoccuper du meilleur moment pour vendre.

Génération de revenus : les obligations à haut rendement sont des obligations d'entreprise qui offrent des coupons plus élevés que les obligations de qualité investment grade en raison de leurs notes de crédit inférieures, dues à un endettement plus important.

Période de souscription :

Du 10 septembre 2025
au 31 mars 2026

Date d'échéance :

31 mars 2030 → = Moment de réinvestissement



Minimum 4 ans



Art. 8

Avertissement

Cette communication promotionnelle est exclusivement destinée à des investisseurs professionnels conformément à la définition de la directive MiFID (2014/65/EU) et ne peut en aucun cas être ni présentée ni distribuée à un public retail. La circulation de cette communication doit être limitée en conséquence.

Cette communication est exclusivement conçue à des fins d'information et ne constitue ni une recherche en investissement, ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers, ni ne constitue, de la part d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés, une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Du fait de sa simplification, cette communication peut être partielle et les opinions, estimations et scénarii qu'elle présente peuvent être subjectifs et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation effective des scénarii présentés. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prédictions et toute autre information de cette communication sont fournis sur la base de notre état de connaissances à la date de création de cette communication. Il revient à la seule appréciation du lecteur de se fier aux informations décrites dans cette communication. Cette communication ne contient pas les informations nécessaires à la prise d'une décision d'investissement.

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du prospectus et du KID concernés qui fournissent tous les détails du produit, y compris les coûts et charges ainsi que les risques. L'information contenue dans la présente communication ne saurait se substituer à celle de ces documents ou à un conseil professionnel externe. Le prospectus et le KID sont disponibles gratuitement auprès d'AXA IM Benelux, place du Trône 1 - 1000 Bruxelles via le site internet www.axa-im.be en français et néerlandais.

Les produits ou stratégies évoqués dans cette communication peuvent ne pas être enregistrés ou disponibles dans votre juridiction. En particulier, les parts des fonds ne peuvent pas être offertes, vendues ou délivrées à des « U.S. Persons » au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act de 1933. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

A noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le produit mentionné dans la présente communication dans un pays de l'Union Européenne par notification de son autorité de tutelle, conformément aux règles européennes de passeport.

En cas de mécontentement lié à aux produits ou services, vous avez la possibilité d'effectuer une réclamation soit auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (plus d'information sur notre politique de réclamation disponible en français <https://private-investors.axa-im.be/fr/plainte>). Vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment si vous résidez dans l'un des pays de l'Union Européenne. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>) et vous informe, en fonction de votre juridiction, sur vos moyens de recours (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Pour plus d'informations sur les aspects liés à la durabilité, merci de consulter le site : Pour plus d'informations sur les aspects liés à la durabilité, merci de consulter le site : <https://professional-investors.axa-im.be/responsible-investing/what-sfdr>.

Target Yield 2030 est un compartiment d'AXA World Funds, SICAV UCITS IV de droit luxembourgeois, établie avenue J.F. Kennedy 49, L - 1885 Luxembourg et enregistrée sous le numéro de registre du commerce B 63.116. Target Yield 2030 a le statut de UCITS et est disponible à la commercialisation en Belgique. AXA Investment Managers Paris est la société de gestion de droit français de Target Yield 2030 et a son siège social à Tour Majunga- 9 - 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.

Les performances passées ne préjugent pas des performances actuelles ou futures, et les données de performance ou de rendement affichées ne tiennent pas compte des commissions et des coûts encourus lors de l'émission ou du rachat des parts. Les références aux classements et aux récompenses ne sont pas un indicateur des performances futures ou des places dans les classements ou les récompenses et ne doivent pas être interprétées comme une approbation d'une société d'AXA IM ou de leurs produits ou services. Veuillez consulter les sites Internet des sponsors/émetteurs pour obtenir des informations sur les critères sur lesquels les prix/classes sont basés. La valeur des investissements, et les revenus qui en découlent, peuvent aussi bien baisser qu'augmenter et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi. Les fluctuations des taux de change peuvent également affecter la valeur de leur investissement. Pour cette raison et en raison des frais initiaux qui sont généralement facturés, un investissement n'est généralement pas adapté à une détention à court terme.

Toute reproduction partielle ou complète de la présente communication est formellement interdite sauf autorisation formelle et préalable d'AXA IM. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations.

Cette communication est diffusée par AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – 6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense cedex. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992. S.A. au capital de 1 421 906 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. Distribuée en Belgique et au Luxembourg par AXA IM Benelux, société de droit belge ayant son siège social Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 604.173. © AXA Investment Managers 2025. Tous droits réservés.